Une avancée remarquable : L'école publique d'Orgères devient mixte dès 1846 !

Par Christian FERAULT

La mixité scolaire, une question qui aura mis longtemps à voir le jour en France! Ainsi, 30% seulement des écoles primaires sont mixtes en 1958-59 et elle ne sera rendue obligatoire que par la loi Haby de 1975 et ses décrets d'application l'année suivante. Et pourtant, la loi Guizot de 1833 la rendait possible pour les petites communes.

En fait, l'obligation d'une école communale concernera les seuls garçons, un grand vide étant laissé pour les filles ...

Qu'en était-il à Orgères [Orgères-la-Roche le 9 novembre 1919] ?

1. Une source de grande qualité : la monographie communale de 1899

En 1887, le ministre de l'Instruction publique demande aux instituteurs – par ailleurs fréquemment secrétaires de mairie – d'écrire une monographie sur leur lieu d'exercice et ce, dans la perspective de disposer d'un tableau de l'enseignement primaire public pour la célébration à venir de la Révolution. Un plan assez rigide était indiqué.

Dix années plus tard, une « seconde vague » est organisée par le ministre de tutelle pour une présentation à l'occasion de l'Exposition universelle, selon un plan étendu, plus précis et complet.

A Lignières-la-Doucelle, c'est M. LEGUY qui opère. A Orgères, M. HUET, en fonction depuis le 1^{er} mai 1882, écrit un remarquable document de 58 pages dont plus de 5 consacrées à l'école, et comportant 2 clichés.

2. La situation jusqu'au premier quart du XIX^e siècle

Selon les souvenirs des Anciens de l'époque et les écrits ultérieurs de l'abbé ANGOT, il n'existait pas de classe régulière à Orgères autour de 1820 : les jeunes voulant – ou dont les parents souhaitaient – apprendre à lire étaient peu nombreux et instruits par des hommes allant de village en village. Quant à l'écriture, encore plus rare, il s'agissait surtout d'apprendre à signer.

Vers 1825, le curé d'alors, l'abbé Lemaître fait venir une demoiselle Colin, originaire comme lui de Lignières et l'installe dans un logement dépendant du presbytère. Cette personne organise alors une classe en demi-journée, destinée aux garçons le matin et aux filles l'après-midi, avec un programme fait de lecture, de catéchisme et de calcul sommaire avec l'addition, la soustraction et des rudiments de multiplication, ainsi que de quelques éléments d'écriture. La division était laissée de côté car « la maîtresse ne la connaissait pas ».

3. L'arrivée de Rosalie Delaunay

Cette jeune fille d'Orgères obtient le 14 avril 1834 un « *Brevet de capacité* » de deuxième degré qui lui permet d'enseigner, ce qu'elle entame... le même jour après autorisation. En 1834 toujours, est constitué par le Sous-préfet de Mayenne un « *Comité local de surveillance* », émanant du « *Comité supérieur d'instruction primaire* » dont il avait la responsabilité, composé du maire d'alors, Mottier, de quatre autres habitants ainsi que du prêtre desservant. Une réunion a lieu le 25 août 1836, au cours de laquelle l'institutrice reçoit, compte tenu de son diplôme et du fait qu'« *elle s'est bien acquittée de ses fonctions, qu'elle mérite la confiance des parents* », une sorte de *satisfecit* lui permettant de poursuivre son travail « *en donnant tous les soins pour l'instruction des enfants* ».

Deux années plus tard, le même Comité – réuni à nouveau au presbytère – se rend à la maison d'école le 28 décembre 1838, fait lire les élèves, note les progrès et renouvelle sa confiance à M^{lle} Delaunay.

4. Une attitude innovante et courageuse de l'institutrice en 1845

Par lettre en date du 8 août, Rosalie écrit au président du Comité d'arrondissement. Elle y expose le motif de sa démarche : depuis les années précédentes elle enseigne à des enfants séparés par leur sexe, à raison donc « d'une classe par jour », cette situation « portant préjudice notable à [leur] instruction ».

Elle précise que le Comité local est favorable à sa démarche et sollicite un avis en ce sens afin qu'elle puisse le transmettre à l'Inspecteur.

Ce n'était pas sa première démarche en la matière car un courrier de l'Inspecteur en date du 2 août précédent lui avait donné instruction de faire appuyer sa demande par le Comité local.

Il n'y a pas de temps perdu car le 17 août, ses membres, à l'unanimité après avoir considéré que :

- une seule classe par jour nuit aux progrès que pourraient faire les élèves,
- les parents « à cause de leurs occupations indispensables à la maison et aux champs » se plaignent de l'actuelle situation,
- les investissements accrus cette année quant au local et au matériel, doivent être davantage utilisés.

émettent un avis favorable au soutien de la démarche.

Résultat : au cours de l'année 1846, Rosalie Delaunay reçoit l'autorisation de réunir les enfants des 2 sexes dans la même classe. Et malgré l'époque, en raison de la volonté d'une femme !.

5. Les suites

Le 7 décembre 1846, les membres du Comité se réunissent – toujours au presbytère – en présence de l'Inspecteur des écoles de la Mayenne, Mazeau, pour rédiger l'état des enfants de la commune « en âge de fréquenter l'école » et non instruits à la maison ou ailleurs.

Le constat fait est le suivant : 18 enfants âgés de 6 à 14 ans, ne fréquentent pas l'école, dont 8 en raison « de l'indifférence des parents », 4 « pour la distance des lieux à cause des mauvais chemins dans l'hiver » et 6 « parce que le travail des enfants est nécessaire à leurs parents ».

Les membres se transportent ensuite à l'école, font lire les enfants présents et témoignent de leur satisfaction à la maîtresse. Décision est par ailleurs prise d'installer un poêle dans la classe aux frais de la commune.

Une délibération annexe indique un autre aboutissement : faire placer un tableau noir et deux petites tables pour rendre plus commode l'écriture des élèves. Aux frais de la commune également.

La vie se poursuit sans nouvelle réunion du Comité local.

En 1858, la même institutrice est autorisée à faire la classe dans une maison lui appartenant à la Chainée [La Chaisnaie], située à 300 mètres du bourg. Ce déménagement est dû à la construction d'un nouveau presbytère faite la même année par le curé d'alors nommé Foulon. Ce n'est qu'en 1865 que la maison d'école qui suivra sera mise à la disposition de Rosalie Delaunay... qui fut mise alors à la retraite après une longue et féconde présence orgérienne.

Suivit un premier instituteur, Gondard, originaire de Javron qui restera 5 ans à l'issue desquels les habitants furent très partagés quant au sexe du Maître à venir. Le maire en place, Mottier, souhait la

venue d'une institutrice, ce qui n'était pas l'avis des autres membres du Comité qui se rendirent à Mayenne afin d'y rencontrer l'Inspecteur et le Sous-préfet. Verdict est alors rendu : ce sera un homme. Six se succéderont entre 1870 et 1882 avec l'arrivée du rédacteur de la monographie. Une autre querelle de l'époque...

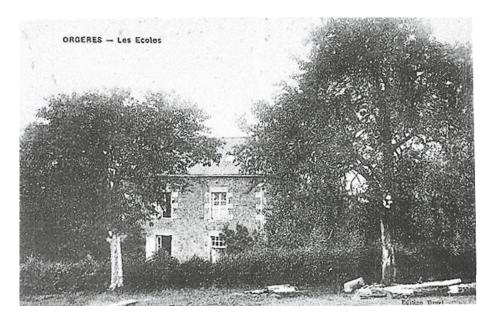
Un intéressant point de la « *fréquentation scolaire* » est donné par lui pour les dix dernières années du XIXº siècle

On peut y relever les moyennes d'effectifs suivantes :

- 3 élèves de moins de 6 ans,
- 40 âgés de 6 à 13 ans,
- 1 de 14 ans et plus.

La distinction par sexe n'est malheureusement pas fournie. Mais les moyennes de présence sont plutôt faibles en raison des travaux des champs et peut-être... de la pratique de « *l'école buissonnière* » !

(décembre 2024)



Cliché vers 1910